

<p style="text-align: center;">Compte-rendu - CONSEIL D'ECOLE – Jeudi 7 novembre 2024.</p>

Présentation des membres du conseil d'école.

Equipe pédagogique :

Mme Montois, Mme Ben, Mme Lecouf, Mme Déchy, Mme Theiler, M. Coget, M. Servoin

Municipalités :

M. Faure, Mme Gilleron (Vendegies)

Mme Desombreux, Mme Gérardaux (Sommaing)

Parents : Mme Caron, Mme Carion, Mme Mereau, Mme Dieu, M. Godin.

Excusées : Mme Lesne, Mme Ostrowski, Mme Guérin, Mme Posko, Mme Dieu

- **Elections des Parents d'Elèves au Conseil d'Ecole.**

Cette année, 1 liste de parents était établie, concernant ces élections.

Signalons le taux de participation à ces élections de parents d'élèves : 68,65 %

Nous avons cette année :

155 électeurs inscrits,

127 votants,

112 suffrages exprimés (15 bulletins nuls).

Rappelons que suite à la proposition faite en conseil d'école au mois d'octobre 2019, les élections des représentants ont maintenant lieu uniquement par correspondance.

(cf : arrêté du 19 août 2019 qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 concernant les dispositions relatives au vote).

Ont été élus le vendredi 11 octobre 2024 :

- Mme CARON Céline
- Mme CARION Alexandra
- Mme MEREAU Lucie
- Mme DIEU Perrine
- M. GODIN Maxime

Nous souhaitons la bienvenue à la nouvelle équipe de parents.

- **Remerciements.**

Nous tenons à remercier la municipalité pour les différents travaux réalisés durant les congés d'été, ainsi que pour la réalisation des bandes de peinture jaune le long du trottoir, face à l'entrée de l'école. En effet, cela devrait empêcher les stationnements anarchiques qui nuisaient à la sécurité des élèves et de leurs parents.

Nous tenons à remercier l'association des parents d'élèves pour les différentes actions et manifestations qui seront mises en place cette année encore.

Merci encore à la municipalité et à l'APE pour leurs participations aux financements des sorties scolaires de l'an passé : Asnapio à Villeneuve d'Ascq, Musée de Bavay et Musée de la Baie de Somme.

- **Effectifs de rentrée.**

Notre école compte donc 6 classes et 127 élèves (41 maternelles et 86 élémentaires).
Voici en détail la répartition : (par niveau et par classe)

Maternelle : 41				Elémentaire : 86				
TPS (nés 22)	PS (nés 21)	MS (nés 20)	GS (nés 19)	CP (nés 18)	CE1 (nés 17)	CE2 (nés 16)	CM1 (nés 15)	CM2 (nés 14)
4	11	11	15	18	16	16	22	14

1 ^{ère} classe			2 ^{ème} classe		3 ^{ème} classe	4 ^{ème} classe		5 ^{ème} classe		6 ^{ème} classe	
TPS	PS	MS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CE2	CM1	CM1	CM2
4	11	5	6	15	18	16	8	8	14	8	14
20			21		18	24		22		22	

Le nombre d'enfants de Sommaing : 25

5 rentrées de TPS sont envisagées en Janvier 2025.

La préparation de la rentrée de septembre 2025 est en cours et par rapport aux listes des naissances, procurées par les municipalités de Vendegies et Sommaing, nous devrions pouvoir compter sur un effectif toujours stable.

- **Règlement intérieur de l'école.**

Le règlement intérieur de l'école est reconduit.

- **Piscine.**

Les élèves de CP, CE et CM fréquentent la piscine de Solesmes tout au long du premier trimestre (du mardi 10 septembre 2024 au mardi 10 décembre 2024 inclus).

Les classes 4 et 5 : les mardis matins et les classes 3 et 6 les mardis après-midis.

Merci aux parents qui accompagnent pour aider à l'encadrement (transport, vestiaires).

Merci également à la CCPS qui finance les entrées et les transports.

- **Bilan financier.**

Bilan financier de la caisse de l'école, affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'École). L'OCCE est un organisme central de gestion et de contrôle des coopératives scolaires, auquel chaque école est tenue d'adresser un bilan financier annuel (coût annuel, pour 2024-2025, de cette adhésion pour l'école : 265,32 €).

- Solde au 01/09/2023 : 1 858,50 €
- Solde de ce début d'année : 2 167,36 €

- **Sécurité / PPMS.**

➤ Petit rappel concernant les mesures de sécurité.

Le plan Vigipirate « Urgence attentat » est toujours en vigueur.

Ce plan Vigipirate se traduit par une forte sécurisation des écoles et des établissements scolaires :

- Renforcement de la surveillance et contrôle des rassemblements aux abords des établissements ;
- Renforcement de la surveillance aux abords des établissements ;
- Renforcement du contrôle d'accès des personnes et des véhicules ;
- Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect, y compris aux abords des établissements.

Un exercice d'évacuation-incendie a été organisé le lundi 30 septembre dernier. Un exercice de mise en surêté « Alerte-Attentat » a eu lieu le lundi 07 octobre et un exercice d'évacuation face aux « Risques Majeurs » a eu lieu le lundi 14 octobre.

Les PPMS (attentat et risques majeurs), mis à jour pour cette année, ont été transmis à la municipalité et aux forces de gendarmerie.

- **Programme pHARe.**

En liaison avec le plan de lutte et de prévention contre le harcèlement, l'équipe pédagogique de l'école s'est engagée, depuis deux ans maintenant, dans le programme national pHARe.

Un protocole de traitement de ces situations a été élaboré par l'équipe pédagogique et l'école a été labellisée pour son implication dans ce programme.

Rappelons que si elles sont avérées, ces situations de harcèlement sont graves. Afin de pouvoir les éviter, une communication rapide et efficace entre les différents membres de la communauté éducative est nécessaire.

- **Evaluations nationales.**

Cette année, le ministère de l'Éducation nationale a étendu à l'ensemble des classes d'élémentaires les évaluations standardisées de début d'année, dans les domaines du français et des mathématiques. Les élèves du CP au CM2 ont donc passé ces évaluations début septembre. Des réunions de présentation des évaluations et des rendez-vous de restitution des résultats avec les parents ont été mis en place par l'ensemble des collègues concernés.

- **Cérémonie du 11 novembre.**

Comme tous les ans, les élèves de l'école seront invités à participer massivement à ce moment de commémoration. Un travail préparatoire est effectué en classe en ce moment.

- **Sorties et manifestations.**

Dans le cadre de l'éducation à la santé, les élèves des classes 5 et 6 vont bénéficier prochainement d'une intervention en partenariat avec la CCPS, sur l'alimentation. Cette intervention aura lieu le jeudi 21 novembre.

En liaison avec les programmes d'Education civique et morale et d'Education au développement durable, les élèves de la classe 6 vont participer à l'opération nationale : « Le Parlement des enfants ».

A cette occasion, les élèves vont travailler autour des valeurs de la République, du fonctionnement des instances gouvernementales, en se mettant dans la peau de petits députés en herbe qui devront rédiger une proposition de loi autour du thème « La lutte contre la pollution des océans ».

La candidature de la classe a été déposée juste avant les congés d'automne et, nous pourrions avoir la possibilité de visiter l'Assemblée nationale.

Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les élèves des classes 4 et 6 ont participé, en octobre dernier, à l'opération nationale « La Grande Lessive ». Le thème de travail était « Pareil/Pas Pareil ». Les réalisations des élèves ont été accrochées dans la cour de l'école avant les vacances d'automne.

Toujours dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle, les élèves de CE2, CM1 et CM2 vont profiter d'une représentation théâtrale le lundi 18 novembre. Il s'agit d'une représentation inscrite dans le dispositif « Concert Jeune Public », organisée en partenariat avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental. Celle-ci s'intitule « *Loin de Garbo* » et aura lieu au théâtre de Cambrai.

Les collègues de l'école souhaitent cette année s'engager dans un vaste projet artistique et culturel : la mise en place d'une comédie musicale, qui toucherait l'ensemble des élèves. Un travail sera organisé tout au long de l'année et l'aboutissement de ce projet d'envergure pourrait être une représentation pour l'ensemble des parents, en fin d'année.

Plusieurs actions seront mises en œuvre dans le cadre de l'EAC. En effet, après avoir été labellisée pour la lutte contre le harcèlement (programme pHARe) et dans le cadre de l'Education au Développement Durable, l'école souhaite cette année proposer sa candidature pour une labellisation dans le cadre de l'Education Artistique et Culturelle.

- **Occupation des locaux scolaires durant les congés.**

L'équipe enseignante demande à la Municipalité de Vendegies, l'autorisation d'utiliser une partie des locaux scolaires (à priori une salle de classe et les sanitaires) durant les périodes de vacances, afin de pouvoir organiser la mise en place d'un Stage de Réussite.

Il s'agira d'une semaine lors des vacances d'hiver 2025 et une semaine fin août 2025.

Les parents des élèves proposés seront contactés individuellement, afin de recueillir leur acceptation.

L'ensemble du Conseil d'école se positionne favorablement pour cette demande.

- **Dates des conseils d'école.**

A moins d'une modification nécessaire, les dates des deux autres conseils d'école sont arrêtées : jeudi 6 février 2025 et jeudi 12 juin 2025.

- **Questions diverses par les Représentants des Parents d'Elèves.**

Questions pour l'école :

- **Remerciements** : *Les représentants des parents d'élèves remercient l'équipe enseignante pour leur aide et leur réactivité à diffuser notre message de présentation à l'ensemble des parents.*

- **Fontaine à eau.**

• *Est-ce que toute l'école peut bénéficier de la fontaine à eau ?*

Suite à la demande des parents, une fontaine à eau a été installée au sein de l'école.

Celle-ci est bien évidemment à destination de l'ensemble des élèves.

• *A quel moment de la journée les enfants (élémentaire et maternelle) peuvent remplir leur gourde ?*

La fontaine est installée au niveau du hall d'entrée des « anciens bâtiments ».

Pour ce qui est des élèves des classes 4, 5 et 6, ils peuvent donc remplir leur gourde à n'importe quel moment de la journée.

Pour les élèves des classes 1, 2 et 3, ils peuvent utiliser la fontaine à chaque entrée et sortie de classe, le matin comme l'après-midi.

Précisons que du côté des « nouveaux bâtiments », les élèves ont bien évidemment accès à l'eau potable, tout au long de la journée, pour étancher leur soif ou remplir leur gourde.

Proposition est faite de matérialiser les boutons « Marche/Arrêt » de la fontaine par des pastilles de couleurs, afin d'éviter les risques de débordement du réservoir de trop-plein.

Proposition vivement acceptée par l'équipe enseignante et la municipalité.

Questions pour la mairie :

- **Remerciements** : *Les parents remercient la mairie et les personnels pour les activités d'Halloween en garderie le jeudi 17 octobre.*

Sécurité aux entrées/sorties de l'école.

• Où en est la possibilité d'indiquer plus clairement la présence de l'école ? Par exemple, peindre un panneau "Attention école" sur le sol au niveau des passages piétons amenant à l'école, ou mettre des panneaux plus explicites.

La présence de l'école est parfaitement indiquée rue de Sommaing par 2 panneaux, l'un à l'entrée de la rue, l'autre juste avant l'école.

Concernant la rue Basse où, en effet, la présence de l'école est mal signalée, la mairie va réfléchir au meilleur moyen d'y remédier.

Pause méridienne.

• Quelles activités sont proposées au groupe des plus grands pendant la pause méridienne ? Sachant, qu'apparemment, ils n'auraient pas de ballon et ne peuvent pas jouer aux billes. Très peu de choix seraient proposés aux enfants (les coloriages ne les passionnent pas tous et pas tout le temps). Serait-il possible de leur permettre de se défouler avec, au moins, la possibilité de jouer au ballon ? (fourni par le personnel ou amené par les enfants).

Les plus grands sont encadrés par des PEC qui ne sont pas spécialement formés à l'animation. Pour une question de coût, il n'est pas possible d'embaucher quelqu'un de plus qualifié pour 1 heure par jour, 4 heures par semaine. Toutefois, de temps en temps, un agent qui a plus d'expérience en la matière propose aux enfants des activités plus ludiques.

Concernant la possibilité de jouer au ballon, nous avons dû la supprimer, car les ballons se retrouvent régulièrement dans les gouttières de l'école, ce qui risque de les boucher et de créer des fuites.

Or, il faut savoir que les employés communaux n'ont pas le droit de monter à une telle hauteur, et ne peuvent pas, par conséquent, aller rechercher les ballons. Il faut donc faire intervenir un professionnel, ce qui a évidemment un coût non négligeable.

Quant aux billes, elles ont également été interdites car elles étaient trop souvent l'occasion de conflits et de disputes. D'autre part, elles peuvent représenter un certain danger : recevoir une bille dans l'œil par exemple ou risque d'ingestion par un petit d'une bille égarée...

Garderie.

• A partir de quand sera-t-il possible de payer la garderie à la demi-heure ?

La question va être mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission Finances.

Questions supplémentaires des parents d'élèves.

Qu'en est-il de l'entretien de la fontaine à eau et des contrôles de la qualité de l'eau ?

La fontaine à eau est entretenue régulièrement, en fonction du carnet d'entretien qui a été livré avec la machine.

De même, la qualité de l'eau du robinet est contrôlée régulièrement et les résultats de ces contrôles sont affichés au niveau des sanitaires (nouveaux locaux, anciens bâtiments et salle de garderie).

M. le Maire confirme l'entretien de la fontaine et le contrôle régulier de la qualité de l'eau. Les parents n'ont aucune inquiétude à avoir à ce sujet !

Des précisions peuvent-elles être apportées quant la demande d'une ramette de papier en début d'année ?

M. le Directeur précise qu'il n'a jamais été demandé de fournir une ramette de papier...

Il a simplement été indiqué qu'une ramette de papier serait la bienvenue.

En effet, la municipalité fournit à l'école un certain nombre de ramettes pour son fonctionnement annuel et une fois que ce papier est utilisé, la caisse de l'école prend en charge les achats supplémentaires... Ces dépenses pourraient être affectées à d'autres postes (matériel pédagogique et /ou sorties pédagogiques par exemple).

L'équipe pédagogique tient d'ailleurs à remercier vivement les parents donateurs !

Les parents sont-ils informés à chaque fois qu'un enfant se blesse ?

Que ce soit sur le temps scolaire ou sur le temps périscolaire, les parents sont immédiatement avertis si la situation le nécessite.

Si les parents n'étaient pas joignables et que l'état de santé d'un élève le nécessitait, les services de secours seraient bien évidemment aussitôt prévenus.

Clôture du Conseil d'Ecole par le verre de la convivialité.